

Comité Conditions de mise en oeuvre de la substitution des médicaments biologiques similaires

29 avr. 2024

Contenu de la séance

1. Ouverture du CST - Dr Christelle Ratignier-Carbonneil - Directrice générale de l'ANSM

3.

2. Introduction

1. - Rappel des règles déontologiques régissant le fonctionnement des CST et point sur les déclarations d'intérêts (DPI) - *Information (membres nommés)*
2. - Encadrement des biosimilaires - *Information (membres nommés)*
3. - Attendus des travaux du CST - *Information (membres nommés)*

4. Auditions (*France Assos Santé - Leem - Gemme - Cercle des biosimilaires - Académie nationale de Pharmacie*)

5.

6. Examen des groupes biologiques similaires par substance active (*Membres nommés et personnes auditionnées : Association DMLA France - Conseil national professionnel Ophtalmologie*)

1. - Ranibizumab - *Audition / Discussion*
2. - Aflibercept - *Audition / Discussion*

PUBLIÉ LE 16/09/2024

Avis de l'ANSM en date du 10/09/2024 sur les conditions de mise en oeuvre de la substitution au sein des groupes biologiques similaires ranibizumab et aflibercept

RÉFÉRENTIELS - BIOSIMILAIRES



PUBLIÉ LE 15/02/2024 - MIS À JOUR LE 26/12/2024

Création d'un comité scientifique temporaire pour définir les conditions de la substitution des médicaments biosimilaires

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

● Documents liés